

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL - cr.31.03.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, M. SAGNARD, P. BAY, V. FALCONE, M. SANTULLO, M.A. ANGEI, A. MINJAT, M.L. DEJOUX, M. GOY, J.P. PEDRO, M.F. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, R. ELASRI, N. BEYNEL, J. GULLON-NEYRIN, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J.P. ROZAND.

Excusées :

Madame GOY donne pouvoir à madame DEJOUX
Madame BERTHET donne pouvoir à monsieur ROZAND

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

LYCEE LA PLEIADE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 500 € au lycée "La Pléiade" pour participer au financement du séjour d'une classe de BTS en Roumanie.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 DES BUDGETS : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, PARC DU REVORCHON

Budget commune

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 496 181.25 € compte tenu d'un total de recettes de 3 493 900.07 € et d'un total de dépenses de 2 997 718.82 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 220 022.40 € compte-tenu d'un total de recettes de 1 535 057.94 € et un total de dépenses de 1 315 035.54 €.

Ce document est adopté à l'unanimité.

Budget eau

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 31 076.95 € compte tenu d'un total de recettes de 350 303.73 € et d'un total de dépenses de 319 226.78 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 129 036.51 € compte-tenu d'un total de recettes de 240 267.17 € et d'un total de dépenses de 111 230.66 €.

Ce document est adopté à l'unanimité.

Budget assainissement

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 44 254.97 € compte tenu d'un total de recettes de 190 821.27 € et d'un total de dépenses de 146 566.30 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 161 913.82 € compte-tenu d'un total de recettes de 305 146.94 € et un total de dépenses de 143 233.12 €.

Ce document est adopté à l'unanimité.

Budget "Parc du Revorchon"

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 32 820.00 € compte tenu d'un total de recettes de 32 820.00 € et d'un total de dépenses de 0.00 €.

A la section d'investissement ne figurent aucune recette et dépense.

Ce document est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008 DES BUDGETS : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, PARC DU REVORCHON

Il est ensuite proposé à l'assemblée l'affectation des résultats de fonctionnement de clôture constatés dans les quatre budgets :

Budget commune

- Excédent de fonctionnement de clôture	601 290.47
- Financement du déficit de la section d'investissement	482 462.19
- Financement des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2009	118 828.28

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Budget Eau

- Excédent de fonctionnement de clôture	47 027.02
- Financement du déficit de la section d'investissement	47 027.02

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget Assainissement

- Excédent de fonctionnement de clôture	48 960.12 €
- Financement du déficit de la section d'investissement	41 112.86
- Financement des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2009	7 847.26

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Budget "Parc du Revorchon"

- Excédent de fonctionnement de clôture	338 976.34
- Reporté du déficit d'investissement	484 302.43
- Report de l'excédent de fonctionnement	338 976.34

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, PARC DU REVORCHON

Comme chaque année, le receveur municipal a arrêté les comptes de la commune dans sa comptabilité. Les résultats des comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs établis par monsieur le maire. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité pour les quatre budgets.

BUDGETS PRIMITIFS 2009 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT, PARC DU REVORCHON

Budget commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 492 700 € compte-tenu d'un virement à la section d'investissement de 525 282 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 176 938 € qui se décomposent comme suit :

- <u>Pour les dépenses :</u>	
Inscriptions nouvelles	1 257 649
Reste à payer	649 289
- <u>Pour les recettes :</u>	
Inscriptions nouvelles	1 527 649
Excédent antérieur reporté	38 617
Reste à réaliser	128 210
Affectation issue du compte administratif 2008	482 462

Le budget commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions).

Budget eau

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 379 560 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 26 679 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 233 560 € qui se décomposent comme suit :

- <u>Pour les dépenses :</u>	
Inscriptions nouvelles	36 137
Déficit antérieur	160 880
Reste à payer	36 543
- <u>Pour les recettes :</u>	
Inscriptions nouvelles	103 368
Reste à réaliser	130 192

Le budget annexe de l'eau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions)

Budget assainissement

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 190 000 € compte tenu d'un virement à la section d'investissement de 31 468 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 277 102 € qui se décomposent comme suit :

- <u>Pour les dépenses :</u>	
Inscriptions nouvelles	74 097
Déficit d'investissement reporté	130 677
Reste à payer	72 328
- <u>Pour les recettes :</u>	
Inscriptions nouvelles	115 210
Reste à réaliser	161 892

Le budget annexe de l'assainissement est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions)

Budget "Parc du Revorchon"

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 522 492 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 522 492 € qui se décomposent comme suit :

- <u>Pour les dépenses :</u>	
Inscriptions nouvelles	38 187
Déficit antérieur	484 305
- <u>Pour les recettes :</u>	
Inscriptions nouvelles	522 492

Le budget annexe "Parc du Revorchon" est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions)

VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2009

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition adoptés lors de la séance du 14 avril 2008, soit :

- Taxe d'Habitation	10.75 %
- Taxe Foncière Bâti	15.88 %
- Taxe Foncière Non Bâti	54.00 %
- Taxe Professionnelle	9.39 %

BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU PETIT THEATRE ET AU CCAS

A la majorité (5 voix contre), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 255 560 € au Petit Théâtre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 54 000 € au C.C.A.S.

TARIFS COMMUNAUX : CIMETIERE, LOCATION DES GARAGES, RACCORDEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter à partir du 1^{er} mai 2009 les tarifs communaux de 1.20 % correspondant à l'inflation constatée pour 2008.

1- Cimetière communal

a- concession

Durée	Tarif 2009
15 ans	47.12
30 ans	152.44
50 ans	304.87
99 ans	607.49

b- ensemble funéraire

Durée	Tarif 2009
15 ans	701.62
30 ans	1 402.15

c- caveau provisoire

Durée	Tarif 2009
8 premiers jours ouvrables	3.25
Au delà de 8 jours	5.27

2- Location des garages aux enseignants

	Tarif 2009
Montant annuel	66.14

3- Droit au raccordement unique au réseau communal d'assainissement

	Tarif 2009
Logement individuel	823.00
Logement collectif	658.00

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE LA PLEIADE : PARTICIPATION AUX CHARGES POUR L'ANNEE 2009

A l'unanimité, le conseil municipal opte pour la fiscalisation pour sa participation aux charges du syndicat au titre de l'année 2009.

ASSOCIATION POUR L'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES (ADPA) : REPRESENTATION DE LA COMMUNE

A l'unanimité, le conseil municipal désigne mesdames CHEVAL et SAGNARD pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'A.D.P.A. pour l'année 2009.

INTEGRATION DES VOIES DE TROIS LOTISSEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer une enquête publique de quinze (15) jours pour permettre l'intégration dans le domaine public communal des voies de desserte des trois lotissements suivants : La Plaine Fleurie, Chantemerle et La Grange.

INSTALLATION D'UN NOUVEL ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU TRAVAIL ET ROUTE DE CRÉSILLEUX : DEMANDE DE SUBVENTION A FORMULER AUPRES DU SE 38

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du SE 38 pour participer au financement de la mise en place de cinq lampadaires rue du Travail et route de Crésilleux. Le montant de la dépense est de 5 491 € hors taxes, subventionnable à hauteur de 15 %.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATIONS A APPORTER AU TABLEAU DES EFFECTIFS DANS LES FILIERES "SECURITE" ET "ADMINISTRATIVE"

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la suppression du poste de chef de police municipale et la création d'un poste de brigadier dans la filière sécurité d'une part,
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe dans la filière administrative d'autre part.

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PORTE DAUPHINOISE DE LYON-SATOLAS" : MODIFICATION A APPORTER A LA DELIBERATION PRISE POUR L'INTEGRATION EN SON SEIN DE LA COMPETENCE "GENS DU VOYAGE"

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le conseil municipal décide de modifier sa délibération du 20 janvier 2009 en limitant l'intégration de la compétence "aménagement et gestion des aires de grand passage des gens du voyage" au sein de la communauté de communes "Porte dauphinoise de Lyon-Satolas".